

Compte-rendu de séance du conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES du 18 mai 2022

Le dix-huit mai deux mille vingt-deux, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué le 13 mai 2022 s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, sous la présidence de monsieur le Maire, Claude Soullier

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents :

M. Claude SOULLIER, Maire ;

Mme Agnès AUBENAS, Madame Catherine BUILLET-LEFEBVRE, M. Daniel CHAZAL, M. Gilles DUBOIS-PAGNON ; Mme Sandrine PAPET, adjoints au Maire ;

M. Jean Paul BARD ; M. Valerie BOUDIAF ; Mme Nicole BOULEBSOL, M. Karel BUIRON, M. Bernard CHARVET, M. Jean-Marc CHASLES M. Jean Daniel DEPARTE, M. Damien LEPLEGE, M. Thierry MARTORANA ; Mme Celine POLICAND ; Mme Brigitte POULENARD ; Mme Christiane VILLA ; M. Xavier VIGOUROUX ;

Ont donné procuration :

M. Serge BOZZARELLI à M. Damien LEPLEGE ; M. Sacha PASQUALI à M. Xavier VIGOUROUX ; M. Isabelle SELLE à M. Catherine BUILLET-LEFEBVRE ;

Excusés :

M. Franck RANEA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minute

La séance du conseil a été filmée et retransmise en direct sur la plateforme YouTube.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne le secrétaire de séance : Mme Christiane VILLA

Le Directeur Général des Services fait la lecture des procurations et monsieur le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance.

Validation du compte-rendu de la séance du 13/04/2022

Madame BOULEBSOL Nicole précise qu'elle n'a pas voté contre le retrait de la délibération 2021/39 mais bien pour. Après vérification, le compte rendu sera donc modifié.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour rendu nécessaire à la suite d'une vérification sur la facturation du périscolaire en début de semaine.

Ordre du jour

Finances locales

Acceptation d'une offre d'emprunt

L'organisme financeur de l'offre d'emprunt approuvée initialement lors du conseil municipal du 9/02/22 n'est plus en mesure d'assurer le taux. L'offre a été actualisée de 0,6% à 0,7%.

Le conseil municipal approuve l'offre d'emprunt à la majorité des présents, de deux voix contre (monsieur Bernard CHARVET et monsieur Jean Marc CHASLES).

Rectification du tarif périscolaire

A la suite d'une vérification réalisée en début de semaine sur la facturation du périscolaire (garderie), il est nécessaire de rectifier le tarif du périscolaire.

Le conseil municipal approuve le maintien du tarif 2020/2021 pour l'année 2021/2022.

Institution et vie politique

Adhésion de la commune à la compétence n°2 du SICCE « mise en place des études et diagnostics enfance et jeunesse sur le territoire des communes membres, signature d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère et suivi administratif et financier de la convention pour le compte des communes ».

La convention territoriale globale est un dispositif déployé par la Caisse Nationale d'allocations familiales dont l'objectif est de mobiliser les partenaires d'un territoire afin de créer une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits des usagers sur des champs d'interventions partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement, l'amélioration du cadre de vie et le handicap.

Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire du SICCE.

Le conseil municipal approuve à la majorité des présents, d'une abstention (monsieur Xavier VIGOUROUX) l'adhésion de la commune à cette compétence n°2. Monsieur Sacha PASQUALI n'a pas donné de consigne de vote à Monsieur Xavier Vigouroux

Signature de la Convention Territoriale Globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif, il est demandé à la commune de s'engager dans la validation et la signature de la Convention Territoriale Globale. Le bonus territoire CTG remplacera la prestation de service enfance jeunesse et sera complémentaire aux prestations de service. La signature de la CTG conditionne ces financements.

Le conseil municipal approuve à la majorité des présents, d'une abstention (monsieur Xavier VIGOUROUX) la signature de la Convention Territoriale Globale. Monsieur Sacha PASQUALI n'a pas donné de consigne de vote à Monsieur Xavier Vigouroux

Domaine et patrimoine

Cession d'une partie de la parcelle AR46

A la suite de la signature de la promesse de vente, nous nous sommes aperçus qu'il manquait une partie de la parcelle AR46 pour garantir l'accès au terrain. Cette emprise ne mesure que quelques mètres carrés. Le prix ne sera pas changé.

Le conseil municipal approuve la cession à la majorité des présents, de deux voix contre (Monsieur Bernard CHARVET et monsieur Jean Marc CHASLES).

Le conseil municipal est clos à 19h31

Le Maire,
Claude Soullier

